

LATITUDE

Imprimé sur papier 100 % recyclé pour un magazine respectueux de l'environnement.

Septembre 2008

APPROCHE

LES 3^{es} JOURNÉES DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Aéroport Cannes-Mandelieu accueille les 26 et 27 septembre l'édition annuelle des Journées Développement Durable. Un rendez-vous d'importance pour tout le bassin cannois.

En accueillant la manifestation pour la 3^e année consécutive, l'Aéroport Cannes-Mandelieu s'affirme de nouveau comme une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques autour du développement durable. Ainsi, la sensibilisation des plus jeunes à leur milieu naturel, l'information du public et la promotion des comportements écoresponsables figurent naturellement parmi les grands objectifs de ces journées.

Mais l'édition 2008 a pour spécificité d'étendre son champ d'actions, en impliquant pleinement les entreprises de la région cannoise. « Cette année, les Journées Développement Durable ont une double vocation, à la fois événement grand public et salon professionnel », explique Corinne Rugiu, chargée de communication de l'Aéroport Cannes-Mandelieu. Les innovations environnementales portées par les industriels azuréens feront l'objet de conférences et de démonstrations, par lesquelles « nous entendons favoriser les opportunités entre acteurs économiques locaux », poursuit-elle.

Un programme complet

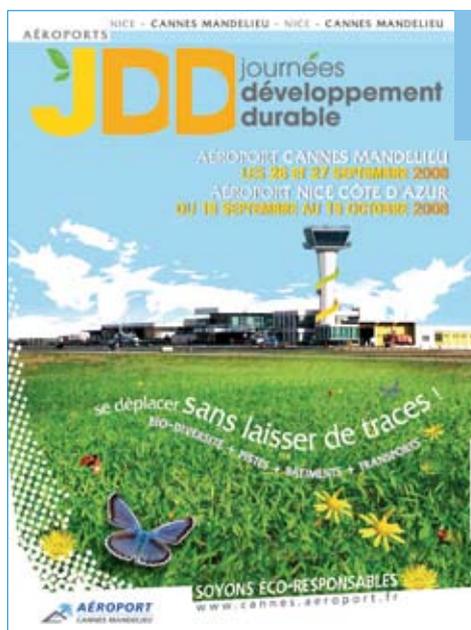
A cette double vocation répond un programme dense. Il est construit autour du thème « Se déplacer sans laisser de traces », et se décline en 8 axes :

- l'utilisation de l'avion pour la défense incendie ou la recherche de pollution en mer ;
- l'évolution des aéronefs à travers l'exemple des avions solaires ;
- la réduction du bruit et de la gêne sonore générés par l'activité aéroportuaire ;
- la maîtrise des énergies ;
- la présentation des véhicules alternatifs fonctionnant avec des énergies renouvelables ;
- la réduction des gaz à effet de serre et l'évaluation des émissions de carbone ;
- la réduction des pollutions et la biosurveillance ;
- la biodiversité, les espaces naturels, la lutte intégrée.

Les stands du « Village Développement Durable » édifié pour l'occasion accueillent la trentaine d'exposants inscrits, parmi lesquels de grandes entreprises du bassin cannois : Lyonnaise des Eaux, Netjets, mais

aussi institutions, organismes de formation, associations locales et collectivités territoriales.

Le Village est bâti en espaces représentant chacun l'une des multiples facettes que le développement durable recouvre. L'Aéroport Cannes-Mandelieu en charge de la manifestation a ainsi conçu six Pôles (Pôles Biodiversité, Utilisation Environnementale des Moyens Aériens et Aéronautiques, Energie, Gestion des Déchets, Mobilité et Sociétal). Quatre cycles de conférences, autant d'animations et sept sessions de démonstrations professionnelles y sont programmés.



Des partenaires motivés

Outre les services de la Société Aéroports de la Côte d'Azur, l'organisation s'appuie sur le concours motivé du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur (CPIE), du Lycée agricole d'Antibes (EPLFPA) et du BTS Tourisme de l'Institut Sainte-Marie de Cannes. « Tant de ressources conjuguées ont permis de franchir un cap », témoigne Corinne Rugiu.



Olivier Dufour
Directeur d'exploitation de
l'Aéroport Cannes-Mandelieu

Horizon 2013

Réunie au mois de juillet, la Commission Consultative de l'Environnement a entériné le principe d'élaboration d'une seconde Charte pour l'Environnement de l'Aéroport Cannes-Mandelieu. Elle sera opérationnelle cinq années à compter de janvier 2009.

Deux enseignements découlent de cette décision. Le premier certifie que les engagements inscrits dans le document cadre originel ont été respectés, même si tout n'a pas été parfait. Le second impose que la future Charte pour l'Environnement retienne chacune des observations formulées par les organes de concertation de la plate-forme.

En conséquence, il a été demandé au cabinet Mensia en charge de l'élaboration de la nouvelle Charte, d'inscrire la maîtrise environnementale de tous les courants de trafic (aviation d'affaires, hélicoptères et aviation légère) comme axe de gouvernance prioritaire.

Plus précisément, l'amélioration des trajectoires, la maîtrise des volumes d'activités selon les nuisances mesurées et perçues, le contrôle permanent des gênes sonores, la formation aux problématiques environnementales des pilotes figureront au titre des engagements formels pour la période 2009-2013.

Enfin, l'Aéroport Cannes-Mandelieu garantira aux collectivités locales, aux associations et entreprises aéronautiques l'accès à l'information transparente et régulière qui leur revient légitimement.

SOMMAIRE

Grand angle

Rubrique Pilote - Un Nouvel Onglet sur le Site Internet de l'Aéroport Cannes-Mandelieu

Démarche Qualité

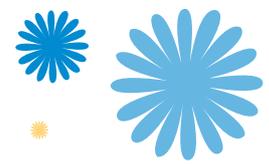
Certifications 14 001 et OHSAS : l'Aéroport Cannes-Mandelieu maintient le cap

Focus métier

Sûreté et Sécurité de l'Aéroport Cannes-Mandelieu

Espace Riverains

L'Aéroport Cannes-Mandelieu coordonné à titre expérimental Le COHOR, mode d'emploi



GRAND ANGLE

RUBRIQUE PILOTE - UN NOUVEL ONGLET SUR LE SITE INTERNET DE L'AÉROPORT CANNES-MANDELIEU

2

La concertation permanente entre les riverains et les acteurs de la plate-forme a suscité la création d'un nouvel espace sur le site web de l'Aéroport Cannes-Mandelieu. Dédié à l'information des pilotes, il complète avantageusement la documentation officielle.

Les actions inscrites dans la Charte pour l'Environnement et les recommandations des organes de concertation de l'Aéroport Cannes-Mandelieu, font de la limitation des nuisances sonores un engagement majeur. Certaines de ces préconisations relèvent de la responsabilité des pilotes d'aéronefs, auxquels il revient de consulter la documentation aéronautique légale.

Le site internet de la plate-forme, www.cannes.aeroport.fr, apporte des informations complémentaires. La Charte de Qualité Pilote en ligne, accessible en deux langues (français et anglais), leur rappelle une règle fondamentale: « en toutes circonstances, adoptez la configuration et le régime moindre bruit ».

Le département communication des Aéroports de la Côte d'Azur et le service environnement de l'Aéroport Cannes-Mandelieu ont le souci constant de répondre aux attentes des riverains. Depuis deux ans, des groupes de travail IFR (vol au instruments) et VFR (vol à vue) ont ainsi été créés à leur demande. Cette démarche de concertation, à laquelle les pilotes ont activement participé, a abouti à des publications de complément.

L'enrichissement à venir du site web de l'Aéroport Cannes-Mandelieu s'inscrit dans cette voie. « Nous avons voulu reformuler le contenu en ligne selon un angle à la fois pédagogique et environnemental », confie Jérôme Puléo, chargé du développement Internet.

A cet effet, le site inaugure un onglet Pilote, composé de trois rubriques: Environnement, Sécurité et Coordination.

Michel Sivry, chargé de mission environnement auprès de la DGAC sud-est, précise qu'« il ne s'agit pas d'imposer une nouvelle approche, mais de renforcer la documentation aéronautique visant à améliorer l'emprunt des trajectoires actuelles, car elles favorisent la commodité sonore environnante ». Et cette démarche recueille l'approbation des pilotes: « nous communiquons de plus en plus avec eux sur l'environnement, ils y sont très sensibles ».

DÉMARCHE QUALITÉ

CERTIFICATIONS 14 001 ET OHSAS : L'AÉROPORT CANNES-MANDELIEU MAINTIENT LE CAP



Depuis l'an 2000, l'Aéroport Cannes-Mandelieu a initié une politique de Qualité Totale destinée à faire figurer le site parmi les aéroports leaders en Europe dans le domaine de la qualité de services. L'univers du transport aérien et les attentes exprimées par les clients légitiment cette démarche dont relève désormais tout le système de management de la plate-forme. Le processus de qualité s'appuie sur l'application de dispositifs concrets. Parmi ceux-ci, des enquêtes de satisfaction clients, un baromètre social, la définition d'indicateurs Qualité, l'intégration des parties prenantes de l'aéroport ainsi qu'un benchmark des meilleures pratiques en Europe permettent d'élever le niveau d'exigences et de performances de l'Aéroport Cannes-Mandelieu.

La certification des activités illustre la force des ces engagements. Après avoir acquis les certifications ISO 9001 en 2002 et ISO 14001 fin 2005, l'Aéroport Cannes-Mandelieu est labellisé OHSAS 18001 depuis le mois d'octobre dernier. « Ces certifications sont valables trois années. Elles renvoient à des cibles différentes qui sont autant de référentiels », explique Sylvie Vieuxloup, chargée du système management environnemental au sein de la Société Aéroports de la Côte d'Azur qui organise avec Karine Dalby et Isabelle Vandrot la coordination QSE des deux sites.

La norme ISO 9001 témoigne de la qualité des services rendus aux passagers et aux compagnies aériennes,

mais aussi « à l'ensemble de nos autres clients que sont les administrations et prestataires de services, les entreprises locales et les riverains ». La certification ISO 14001 constitue un système de gestion de l'entreprise et de son regard sur l'environnement « auquel les acteurs de l'aéroport sont particulièrement sensibilisés ». Enfin, la certification OHSAS 18001, système de management qui concerne la santé et la sécurité au travail. L'Aéroport Cannes-Mandelieu combine ces référentiels en un système intégré de management QSE (Qualité – Sécurité – Environnement), garantissant le respect méthodique de ces trois critères. Chaque année, un audit externe

permet d'apprécier les avancées par rapport aux préconisations antérieures.

Le dernier audit pratiqué en octobre 2007 a permis la certification QSE des deux aéroports de la Côte d'Azur. Les relations entre les sites de Nice et Cannes-Mandelieu créent les conditions d'une émulation positive. « Il n'existe aucune forme de concurrence: chaque aéroport fait profiter l'autre de ce qu'il a pu réaliser, favorisant ainsi l'application performante des dispositifs de certification », insiste Sylvie Vieuxloup.

Le capital humain figure parmi les prochains objectifs de certification. « Nous prévoyons en 2008 la réalisation d'un diagnostic Développement Durable de tous nos services et directions, ce qui permettra une évaluation plus fine de notre capital humain. Nous voulons ainsi étendre le processus de certification à l'ensemble des thèmes que recouvre le développement durable », conclut Sylvie Vieuxloup.



Sylvie Vieuxloup

FOCUS MÉTIER

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

DE L'AÉROPORT CANNES-MANDELIEU

3

La réglementation du transport aérien, la protection des passagers et le respect de l'environnement exigent, pour les responsables de la sûreté et de la sécurité de l'Aéroport Cannes-Mandelieu, un grand niveau de professionnalisme. Zoom sur une fonction d'exigence.

Placé sous la responsabilité de Didier Pecnard, le pôle sûreté-sécurité de l'Aéroport Cannes-Mandelieu est un rouage essentiel au bon fonctionnement de la plate-forme. Il est majoritairement externalisé et comprend trente-cinq collaborateurs, 12,5 % des effectifs de l'aéroport, répartis en trois services.

Le premier est celui de la sûreté et de la sécurité santé au travail (SST) que dirige Lionel Rabiller. Il gère l'accès aéroportuaire en zone réservée et veille au contrôle des personnes, des bagages et des véhicules. « Nous traitons chaque année près de 600 demandes de titres d'accès », souligne le responsable. De jour comme de nuit, une société sous-traitante de sûreté intervient sur le site. Les agents filtrent les passagers et contrôlent les accès des véhicules en zone réservée.

Réglementation et spécificités de l'aviation d'affaires

Les normes de sûreté appliquées par l'Aéroport Cannes-Mandelieu sont pour l'essentiel édictées par la réglementation européenne, auxquelles la Direction de l'Aviation Civile (DAC) sud-est, dont dépend le site, peut adjoindre des règles particulières.

Avec un trafic passagers inférieur à 70 000 personnes par an, l'Aéroport Cannes-Mandelieu est néanmoins classé en liste 1. Ainsi, il est soumis aux mêmes contraintes de sécurité que les plus grands aéroports français, tel celui de Nice Côte d'Azur.

La DAC impose au pôle de Didier Pecnard qu'il soit constamment en conformité avec les textes légaux, eux-mêmes soumis à de fréquentes révisions. Les services de l'Etat, police de l'air et des frontières, douanes et gendarmerie, vérifient à tout moment l'application concrète des directives : « l'obligation de résultat est incontournable », résume le responsable du service sécurité.

La DAC peut aussi procéder à des audits approfondis. Le dernier en date, pratiqué du 17 au 21 mars 2007, a révélé certaines spécificités de l'aviation d'affaires.

A titre d'illustration, l'Aéroport Cannes-Mandelieu n'accueille pas de vols commerciaux et n'édite pas de cartes d'embarquement. « Pourtant, cette norme est imposée par les textes », témoigne Didier Pecnard, qui ajoute : « nous mettons alors en œuvre des mesures compensatoires pour respecter l'esprit de la réglementation. Ainsi, le copilote vient-il chercher personnellement les passagers dans le hall d'accueil ».

Autre exemple, la différenciation des bagages soute/cabine requise dans les aéroports classés en liste 1 est par nature incompatible avec le fonctionnement des vols d'affaires. « Nous avons donc adopté une procédure

ad hoc, par laquelle le commandant de bord définit lui-même ceux des bagages à classer soute ou cabine, puis nous les étiquetons en conséquence ».

Réactif, le pôle sûreté sécurité de l'Aéroport Cannes-Mandelieu s'adapte tant à l'actualité du transport aérien international qu'aux pics de trafic local observés lors du Grand Prix de Monaco ou à l'occasion des congrès cannois d'importance. Des réunions sont organisées en amont avec la Préfecture des Alpes-Maritimes dans le cadre des Comités Locaux de Sécurité, où sont décidées les actions à mettre en place. Si des problèmes inopinés surviennent, ils sont gérés par les Comités Opérationnels de Sûreté sous la direction de l'Aviation Civile.

Des incidents rares

Le second département, secours et lutte incendie aéronaves et lutte animalière, organise la sécurité des appareils. Les six pompiers aéroportuaires qui y officient sont des agents privés dirigés par Frédéric Grimigni. Leurs missions d'assistance aux aéronaves imposent un entraînement régulier sous forme de manœuvres sur site ou décentrées. Ils opèrent par équipes de deux, de 7 heures du matin à 21 heures, systématiquement avant et après l'ouverture du trafic aérien. Didier Pecnard précise que « le nombre d'interventions sur les avions en danger réel est très faible, inférieur à deux en moyenne annuelle, et cela ne concerne jamais les jets ». La procédure d'alerte est connue de tous les usagers : « dès qu'un pilote perçoit un problème moteur, il en avertit la tour et nous intervenons sur le champ ». A l'instant où les pompiers entrent en mission, l'aéroport est mécaniquement reclassé en catégorie 2 et les plus gros appareils se posent à Nice.

Le secours en mer constitue une autre particularité du service, car l'Aéroport Cannes-Mandelieu est classé aéroport côtier. Une vedette est amarrée sur le port du Béal, en bout de piste.

Le troisième pôle est dédié à l'entretien des espaces verts dont la responsabilité est la valorisation de la flore du site. La gestion des espaces verts s'inscrit dans la politique de développement durable de l'aéroport, conformément à la Charte pour l'Environnement qui promeut le principe de non appauvrissement des ressources. « Les eaux sont récupérées et l'arrosage des espaces verts se fait au moyen de ces mêmes eaux. L'usage de pesticides est proscrit et les produits naturels sont privilégiés pour autant qu'ils existent », explique le responsable du service.

Deux zones de l'aéroport, dans lesquelles la flore et la faune insecte sont protégées, sont maintenues en leur état naturel. Dans ces aires hors piste, l'écosystème est préservé.

Fluidité de la communication

La diversité des tâches imparties au département de Didier Pecnard est telle qu'il n'existe pas de journée type : « notre activité tient en une accumulation d'interventions ponctuelles, auxquelles s'ajoute un travail de fond sur l'ensemble des dossiers », résume-t-il.

Les relations qu'entretient le pôle sûreté-sécurité avec les autres services de l'Aéroport Cannes-Mandelieu s'effectuent principalement par la circulation d'informations, sous forme de notes et de messages internes. « On leur communique les modifications d'accès en zone réservée, on leur indique qu'ils doivent se soumettre à des inspections, on communique aussi sur l'application des règles de santé au travail... L'Aéroport Cannes-Mandelieu classé parmi les 10 premiers aéroports d'affaires européens, se situe dans un bon niveau de sécurité », conclut Didier Pecnard.



Didier Pecnard, responsable sûreté-sécurité de l'Aéroport Cannes-Mandelieu



ESPACE RIVERAINS

L'AÉROPORT CANNES-MANDELIEU COORDONNÉ À TITRE EXPÉRIMENTAL

4

Depuis 1995, l'Association pour la Coordination des Horaires (COHOR) a pour mission la répartition des créneaux horaires sur les grands aéroports français coordonnés. Ce qualificatif désigne le fait que tout atterrissage ou décollage, au cours de périodes précises, est subordonné à l'attribution préalable d'un créneau horaire au transporteur aérien par un coordonnateur. La finalité de ce dispositif, que l'Aviation Civile est seule habilitée à prononcer, consiste à éviter les retards à l'arrivée en période de pointe.

Les compagnies aériennes membres de l'association, rejointes en 2000 par les gestionnaires des aéroports de Paris, de Lyon et de Nice Côte d'Azur financent l'activité du COHOR.

D'ordinaire réservée à l'aviation commerciale, la procédure de coordination vient d'être étendue à titre expérimental à l'aéroport d'affaires de Cannes-Mandelieu. « Fait unique en Europe, le site a été désigné par arrêté du 31/01/08 « aéroport coordonné », explique Valéry Sawosik, responsable escale commerciale de l'Aéroport Cannes-Mandelieu. Ainsi, du 23 mai à la fin de l'été 2008, la programmation des vols a été coordonnée et a garanti que les capacités d'accueil sont réellement disponibles. Le choix de l'entrée en vigueur du dispositif n'est pas anodin, il correspond au week-end le plus chargé de l'année avec la clôture du Festival de Cannes mais surtout le Grand Prix de Formule 1 de Monaco.

Le COHOR, mode d'emploi

Cet encadrement du trafic permet de mieux canaliser les flux en fixant des contraintes d'accueil plus strictes. La capacité de l'aéroport est définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile et les paramètres de coordination sont publiés au Journal Officiel. « Concrètement, sur l'Aéroport Cannes-Mandelieu, cela correspond à 4 à 5 arrivées par heure avec 6 départs au plus et 9 arrivées/départs maximum, soit 3 schémas possibles », précise Valéry Sawosik. Il faut savoir qu'un numéro de PPR (Prior Permission Request) est obligatoire pour accéder à l'aéroport. Avec ce dispositif, toutes les demandes de PPR sur la plateforme de Cannes-Mandelieu sont transmises à COHOR. Et, en cas de dépassement des capacités d'accueil, les aéronefs sont redirigés vers l'Aéroport Nice Côte d'Azur, lui-même coordonné depuis le 31 mars dernier.

La pertinence du mécanisme semble éprouvée : « nous avons déjà été coordonnés pendant le MIPIM de Cannes et nous avons noté une diminution des retards », analyse le responsable. En réalité, le COHOR s'avère efficace si tous les acteurs s'y prêtent : « les clients qui demandent des PPR doivent effectivement venir et, à l'inverse, les plans de vol déposés sans numéro d'autorisation peuvent être rejetés », prévient Valéry Sawosik. Des amendes légales de 7 500 € sont prévues. Le succès de l'opération sera évalué à la fin de la saison. Les autorités estimeront alors l'opportunité de pérenniser ou non le dispositif de coordination.

THIERRY POLLET NOUVEAU RESPONSABLE RELATIONS RIVERAINS ET INSTITUTIONNELS DE L'AÉROPORT CANNES-MANDELIEU

Le Grenelle de l'environnement a fixé un cadre précis dans le domaine du transport durable de voyageurs : « en matière de navigation aérienne, les procédures d'approche et de décollage des avions seront optimisées afin de limiter le bruit et la consommation de carburant dans le respect des impératifs de sécurité. »

Ce cadre d'actions doit être un des fondements de notre nouvelle charte du développement durable (2009/2013). La première charte a, malgré quelques imperfections, amené des résultats positifs (75% de réalisation des 40 engagements).

Mais il faut aboutir de façon encore plus concrète sur les questions purement aéronautiques (contrôle du trafic en volume, respect des trajectoires) et réduire significativement les nuisances sonores générées par les différents segments de trafic (aviation d'affaires, aviation légère et hélicoptères).

Thierry Pollet, nouveau responsable « Relations riverains et institutionnels » dispose des connaissances aéroportuaires et de l'expérience pour mener à bien cette mission. Son parcours professionnel est intimement lié à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur qu'il a intégré en 1988, et où il a dans une première

période, occupé le poste de chef de département compagnies aériennes de l'Aéroport Nice Côte d'Azur. Il a été ensuite nommé responsable marketing, commercial et communication en 1997 à la Direction des Ports (Cannes, Nice, Golfe-Juan, et Villefranche). Ce dernier souhaite mener un travail collectif avec les associations de riverains, les collectivités locales, ainsi que les professionnels de l'aéronautique. L'Aéroport Cannes-Mandelieu est soucieux de l'environnement et de son insertion dans le bassin cannois, notre politique environnementale donnera satisfaction aux différentes parties prenantes.



FEUILLE DE ROUTE

Juin 2008 : Évaluation pollution atmosphérique via espèce naturelle : bio indication.

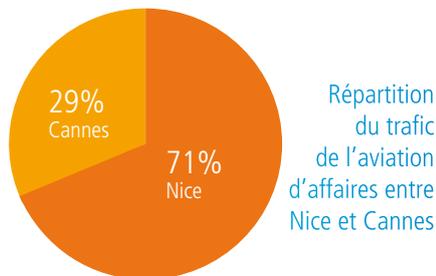
Juillet 2008 : Commission consultative (bilan de la Charte pour l'Environnement).

Septembre 2008 : Commission consultative (début de la concertation pour la rédaction de la nouvelle charte).

26 et 27 septembre 2008 : Journées Développement Durable. Exposition de 2 jours sur le Village Développement Durable.

Octobre 2008 : Audit QSE

Trafic à août 2008



■ Directeur de la Publication :

Hervé de Place,
Directeur Général Délégué
Aéroports de la Côte d'Azur

■ Directeur de la Rédaction : Olivier Dufour,
Directeur d'exploitation de l'Aéroport Cannes-Mandelieu

■ Rédacteur en chef : Corinne Rugiu,
Chargée de la Communication de
l'Aéroport Cannes-Mandelieu

■ Comité de rédaction :
Olivier Dufour, Hélène Navarro,
Responsable de la Communication Aéroports
Thierry Pollet, Responsable des relations
riverains et institutionnels de l'Aéroport
Cannes-Mandelieu

■ Rédacteur : Thomas de Pariente

■ Conception : OPS2.com

■ Crédits Photo :
Société Aéroports de la Côte d'Azur,
Jérôme Kelagopian,
Thomas de Pariente

■ N° ISSN :
En cours de validation



www.cannes.aeroport.fr
0 8 2 0 4 2 6 6 6 6 (0,12 €/minute)